

CHAPITRE XV.

Comment on peut dire que le passé ou l'avenir soient ny longs ny courts ; puisque le passé n'est plus . & que l'avenir n'est pas encore ; & si cela se peut même dire du present.

18. **N**OUS difons néanmoins qu'il y a des tems longs , & qu'il y en a de courts : mais nous ne le difons que du passé & de l'avenir. A l'égard du passé , nous difons qu'il y a long-tems qu'une chose est arrivée , quand il y a , par exemple , cent ans ; ou qu'il n'y a pas long-tems , quand il n'y a que huit ou dix jours ; & à l'égard de l'avenir , nous difons qu'une chose ne se fera de long-tems , quand elle ne se doit faire que dans cent ans ; ou qu'elle se fera dans peu de tems , quand elle se doit faire dans huit ou dix jours. Mais comment peut-on dire que ce qui n'est point soit ny long ny court ? Or le passé & l'avenir ne sont point , puisque l'un n'est plus , & que l'autre n'est pas encore. Ainsi il ne faut pas dire que l'un ny l'autre soit ny long ni court ; & pour parler juste , il faut se contenter de dire du passé , qu'il l'a été , & de l'avenir qu'il le sera.

Mais, ô mon Dieu , douce lumiere de mon ame, vôtre verité ne se mocque-t-elle point de moy, sur ce que je viens de dire ? Car quand est-ce que le tems passé a été long ? Est-ce depuis qu'il est passé ; ou ne l'a-t-il été que pendant qu'il étoit present ? Sans doute qu'il n'a pû être long , que pendant qu'il a été ; puisque ce qui n'est point ne sauroit être ny long ny court ; & que dés-là que le passé est passé , il n'est point. Nous ne sçaurions donc attribuer de longueur au passé , en tant qu'il est passé ; puisque dés-là qu'il est passé , il n'est plus , & que ce qui n'est plus n'est ny long ny court ; & il faut se reduire à dire qu'il a été long pendant qu'il étoit present. Car alors , il étoit ; & ainsi il

*Comment
il est vrai
de dire du
tems
passé qu'il
est long
ou court.*